PROGRAMME LEADER HAUTE - LOIRE

2023-2027

Investissons aujourd'hui dans la transition en Haute-Loire, dessinons demain





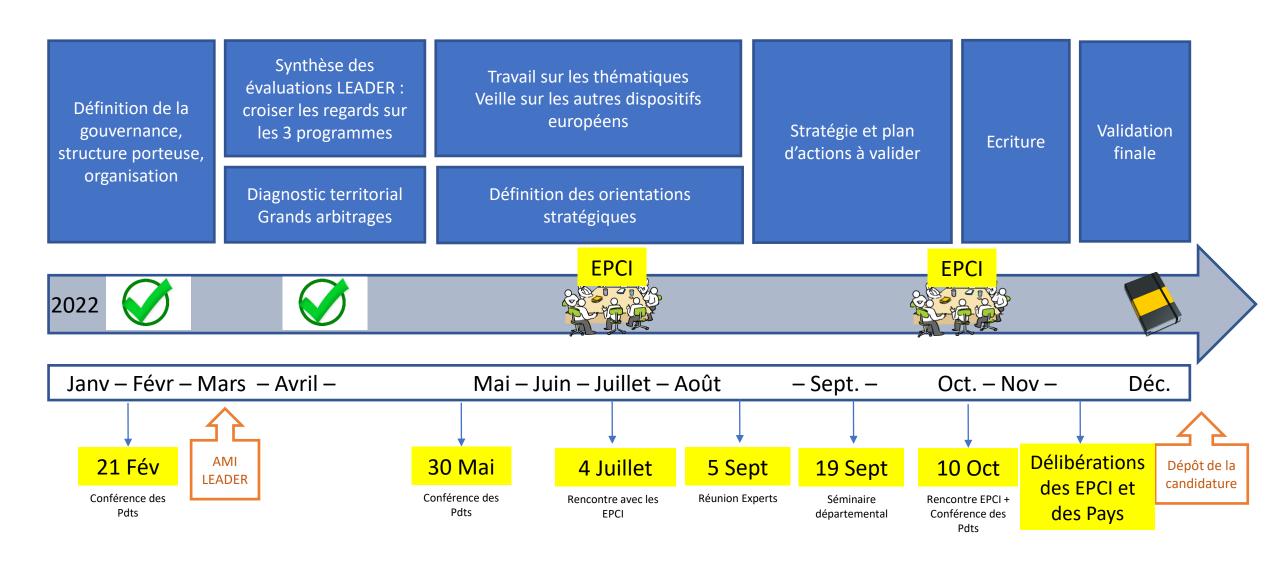




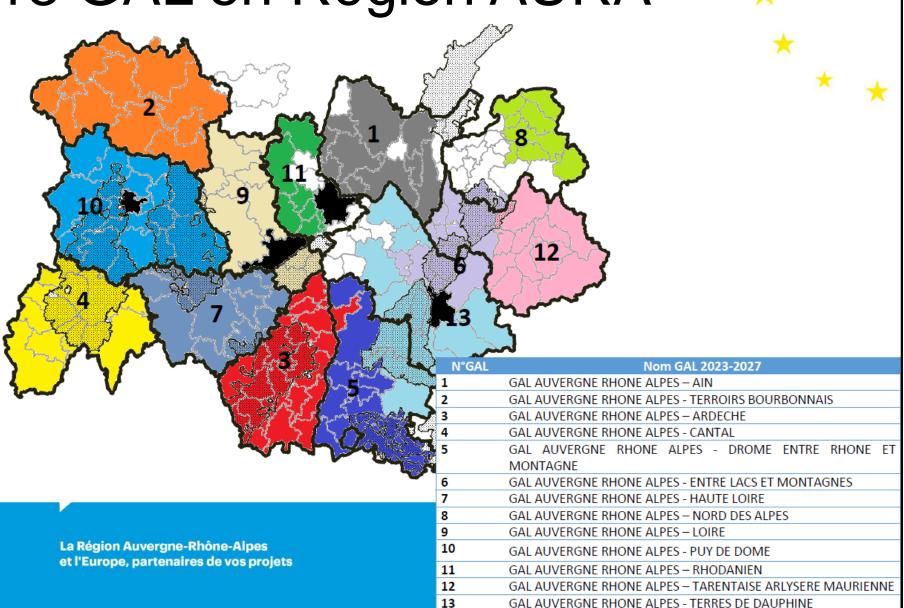


Infos au 02/10/2023

Processus de mise en place du LEADER Hte-Loire 23-27



13 GAL en Région AURA



AAP Sélection lancé le 31/03/22

Dépôt candidature 31/12/2022

05/05/23: 13 GAL sélectionnés

74,3 M€ à l'échelle régionale

9 975 728 €
pour le
GAL Haute-Loire

Baisse annuelle de 22% par rapport à 15-22

Oct. 2023 => Lancement du programme

GAL 43 Travail TK EPCI + Dpt GAL 43
Transmission des fiches actions

GAL 43
Finalisation des appels à projets
et communication

JANV - MARS

AVRIL - MAI

JUIN - JUILLET - AOUT - SEPT



REGION

Examen des candidatures

REGION

Notification sélection **05/05/2023**

REGION

Validation de la convention GAL 43 Finalisation outils de gestion (Portail des aides)



LANCEMENT DU PROGRAMME

CoProg 26/06 CP Région 30/06 28/07/23



Signature de la convention entre le GAL Haute Loire, la structure porteuse (SMPV) et la Région

OCTOBRE 2023



Dépôt des premiers projets via les interlocuteurs locaux

07/12/2023



1^{er} Comité de Programmation pour la sélection de projets

ORGANISATION DU PARTENARIAT

- Structure juridique porteuse du GAL HAUTE LOIRE = Pays du Velay
- Trois structures Pays engagées dans le pilotage et l'animation du GAL
- Une ingénierie dédiée à LEADER et optimisée = 3,5 ETP soit 4 agents



Stéphane SENEZE
Pays de Lafayette
04.71.77.28.30
s.seneze@haut-allier.com



Myriam SOUCHON Pays de la Jeune Loire 04.71.66.29.05 leader@pays-jeuneloire.fr

Thomas FACQUEUR Pays du Velay 06.86.82.50.18 leadervelay@gmail.com 1 animateur-gestionnaire interlocuteur par Pays dont 1 désigné coordonnateur – référent de l'autorité de gestion

Thomas FACQUEUR

1 gestionnaire-instructeur Mutualisé

Françoise MALIGE

LES 4 **PRESIDENTS**

CONFERENCE DES PRESIDENTS

COMITE DE PROGRAMMATION HAUTE-LOIRE

COMITE DES FINANCEURS (Région, Etat, Dpt, EPCI)

Ecriture candidature Pilotage du GAL (gouvernance)

> Interventions coordonnées

Pilotage de la programmation et de la stratégie **LEADER** Décisions de sélection et remaquettages financiers

Préparation Evaluation technique dossiers

Accueil, conseil, Suivi porteurs projets Accompagn. administratif

Idées, Besoins

COMPOSITION PRIVE/PUBLIC

ORGANISE PAR

LES PAYS

1 INTERLOCUTEUR

PAR PAYS

COMITE D'ANIMATION **LAFAYETTE**

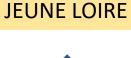


ORGANE DECISIONNEL



COMITE **D'ANIMATION VELAY**

ORGANES CONSULTATIFS



COMITE

D'ANIMATION

CELLULE ANIMATION GESTION

ENTREPRISES, ASSOCIATIONS, **COLLECTIVITES**









RAPPEL: ORIENTATIONS DE TRAVAIL

▶ Donner la **priorité aux investissements**

Agir en faveur des **privés** : proposer des dispositifs d'aides spécifiques => LEADER « **en rupture** »

LEADER + LIGNE DEDIEE EPCI + DEPARTEMENT

►► Accompagner les projets des **collectivités** en complémentarité avec d'autres financements => LEADER « **en complément** »

LEADER + ETAT ou REGION ou DEPARTEMENT

Enjeu de la **transition écologique et énergétique** : Soutenir les investissements qui font baisser les charges de fonctionnement ou augmenter les recettes

« Investissons aujourd'hui dans la transition en Haute-Loire, dessinons demain »

GRANDS PRINCIPES D'INTERVENTION

- UN PROGRAMME POUR SOUTENIR PRINCIPALEMENT **DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT MATERIEL**
- UNE LIGNE DE PARTAGE STRICTE AVEC **LES AUTRES FONDS EUROPEENS** (FEADER, FEDER, FSE,...). **PAS DE CUMUL POSSIBLE** SUR UNE MÊME DEPENSE
- UNE ENVELOPPE QUI SERA REPARTIE EQUITABLEMENT ENTRE LES 3 PAYS DE HAUTE-LOIRE

« Investissons aujourd'hui dans la transition en Haute-Loire, dessinons demain »

GRANDS PRINCIPES D'INTERVENTION

- UN TAUX D'INTERVENTION MAXIMUM DE 40%
- PUBLICATION DE 11 « APPELS A PROJETS » = DEPOT DES DOSSIERS AU FIL DE L'EAU
- DEPOT **AVANT LE 31/12/2024** PUIS EVOLUTIONS ??
- DES PROJETS ÉLIGIBLES À PARTIR DE 20 000 € HT DE DÉPENSES. 1 PROJET = 1 OPERATION = 1 DEMANDE PAR AAP

« Investissons aujourd'hui dans la transition en Haute-Loire, dessinons demain »

CRITERES DE SELECTION DES OPERATIONS

- Empreinte économique : Contribution du projet à faire baisser les charges de fonctionnement ou à générer des recettes et/ou de l'attractivité territoriale
- Empreinte territoriale : Intégration du projet dans une stratégie territoriale (Doc. de planification, Schéma départ., Tissu éco. local)
- **Empreinte environnementale** : Contribution à la transition écologique et énergétique (Optimisation des ressources, Consommation énergétique, Utilisation des ressources locales)

« Investissons aujourd'hui dans la transition en Haute-Loire, dessinons demain »

VOS 3 INTERLOCUTEURS LOCAUX



Stéphane SENEZE
Pays de Lafayette
04.71.77.28.30
s.seneze@haut-allier.com



Myriam SOUCHON
Pays de la Jeune Loire
04.71.66.29.05
leader@pays-jeuneloire.fr

Thomas FACQUEUR Pays du Velay 06.86.82.50.18 leadervelay@gmail.com

3 AXES D'INTERVENTION

1

2

3

TERRITOIRE ATTRACTIF

Transformer le cadre de vie de manière durable

TERRITOIRE D'ACCUEIL

Accélérer l'attractivité par une diversification de l'offre touristique

TERRITOIRE COMPETITIF

Accompagner la transition des entreprises

Cibles: collectivités



Cibles : collectivités et entreprises



Cibles: entreprises majoritaires



Fiche Action n°1 / Transformer le cadre de vie de manière durable



AAP 1.1 : Reconquête du foncier et renaturation en centre-bourg

Enveloppe LEADER = 2 000 000 €



Opérations de reconversion de bâtiments vacants pour accueillir un service

Dépenses éligibles : travaux de rénovation

Cibles : collectivités territoriales et leurs groupements

Aide LEADER : mini 8 000 €, maxi 80 000 €



Opérations de création, rénovation et aménagement paysager d'espace public (embellissement, désimperméabilisation, renaturation)

Dépenses éligibles : travaux d'aménagement, pose et fourniture de mobilier urbain

Cibles : collectivités territoriales et leurs groupements

Aide LEADER : mini 8 000 €, maxi 30 000 €

Sont inéligibles : frais d'acquisition, aménagement de parking, entretien et rénovation de voirie

Fiche Action n°1 / Transformer le cadre de vie de manière durable



AAP 1.2 : Innover en matière d'efficacité énergétique et de sobriété

Enveloppe LEADER = 1 250 000 €



Opérations de rénovation thermique de bâtiments publics

Dépenses éligibles : travaux d'isolation, huisseries, toiture, ventilation

Cibles: communes uniquement

Aide LEADER : mini 8 000 €, maxi 30 000 €



Opérations d'aménagements, de travaux, d'acquisition de matériels et d'équipements visant à rechercher de l'autonomie énergétique et l'optimisation des ressources

Dépenses éligibles : travaux et équipements nécessaires à l'autoconsommation

(batteries, cuves de récupération de l'eau, renforcement de toitures,...)

Cibles : collectivités territoriales et leurs groupements

Aide LEADER: mini 8 000 €, maxi 80 000 €



Sont inéligibles : panneaux photovoltaïques + onduleurs, équipements production de chaleur

Fiche Action n°1 / Transformer le cadre de vie de manière durable



AAP 1.3 : Favoriser les déplacements doux

Enveloppe LEADER = 1 250 000 €



Opérations de création, rénovation et aménagements d'infrastructures favorisant la mobilité bas carbone

Dépenses éligibles : aménagements cyclables d'intérêt local, stationnements vélo,

cheminements doux

Cibles : collectivités territoriales et leurs groupements

Aide LEADER : mini 8 000 €, maxi 40 000 €



Création et développement d'outils et services numériques favorisant la mobilité bas carbone

Dépenses éligibles : prestations création site internet, application

Cibles : collectivités territoriales et leurs groupements

Aide LEADER : mini 8 000 €, maxi 40 000 €



Sont inéligibles : aire de covoiturage, stationnement voiture, trottoir

Fiche Action n°2 / Accélérer l'attractivité par une diversification de l'offre touristique

TERRITOIRE D'ACCUEIL

AAP 2.1 : Développer une offre touristique durable

Enveloppe LEADER = 1 900 000 €



Développer et diversifier l'offre touristique

Dépenses éligibles : travaux et équipements des prestataires et sites touristiques, aménagements extérieurs, achat logiciels et applications numériques

Cibles : collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics, PME,

associations loi 1901

Aide LEADER : mini 6 400 €, maxi 80 000 €

Cofinancement EPCI + CD 43 + Région si PPN



Améliorer l'accueil des clientèles en proposant des services annexes

Dépenses éligibles : travaux et équipements des prestataires et sites touristiques, achat logiciels et applications numériques

Cibles : collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics, PME, associations loi 1901

Aide LEADER : mini 6 400 €, maxi 80 000 €



Sont inéligibles : hébergements touristiques, matériels destinés à la location, entretien et renouvellement balisage

Fiche Action n°2 / Accélérer l'attractivité par une diversification de l'offre touristique



AAP 2.2 : Animer et coordonner des réseaux d'acteurs

Enveloppe LEADER = 250 000 €



Opérations d'animation, de mise en réseau et de coordination des acteurs touristiques dans le cadre d'une filière (échelle supra EPCI)

Dépenses éligibles : prestation d'animation externalisée, études, conseils

Cibles : collectivités territoriales et leurs groupements, MDDT, offices de tourisme,

chambres consulaires

Aide LEADER : mini 8 000 €, maxi 8 000 €

Plancher / Plafond de dépenses éligibles = 20 000 €



Sont inéligibles : création de produits touristiques, frais de communication, frais de formation, frais d'ingénierie interne

Fiche Action n°2 / Accélérer l'attractivité par une diversification de l'offre touristique

TERRITOIRE D'ACCUEIL

AAP 2.3 : Concevoir des événementiels fédérateurs

Enveloppe LEADER = 100 000 €



Conception d'événements nouveaux hors saison de dimension supra-communautaire visant à accroître la notoriété de la Haute-Loire

Dépenses éligibles : prestation d'animation externalisée, études, conseils, frais d'organisation de la première édition

Cibles : collectivités territoriales et leurs groupements, associations loi 1901

Aide LEADER : mini 8 000 €, maxi 30 000 €

Cofinancement EPCI si association privée



Sont inéligibles : les événementiels existants, frais d'ingénierie interne





AAP 3.1 : Agir sur l'immobilier d'activité

Enveloppe LEADER = 1 100 000 €



Opérations de reconversion de locaux vacants / friches à vocation économique

Dépenses éligibles : travaux de rénovation et aménagements

Cibles : collectivités territoriales et leurs groupements, PME, SCI

Aide LEADER : mini 6 400 €, maxi 40 000 €

Cofinancement EPCI + Dept si portage PME, SCI

Dérogation LEADER < 250 m²



Sont inéligibles : acquisitions immobilières, équipements, mobiliers, travaux éligibles au dispositif « TPE point de vente »

Fiche Action n°3 / Accompagner la transition des entreprises



AAP 3.2 : Améliorer les conditions d'emploi

Enveloppe LEADER = 575 000 €



Création / Rénovation de logements locatifs

Dépenses éligibles : travaux de rénovation et aménagements

Cibles : collectivités territoriales et leurs groupements

Aide LEADER: si création 30 000 € le 1er logement puis 10 000 € /logement jusqu'à 4

si réhab. 15 000 € le 1er logement puis 10 000 € /logement jusqu'à 4



Améliorer les conditions de travail (accompagnement CARSAT, AIST, MSA, CDG)

Dépenses éligibles : travaux et aménagements, acquisition de matériels inscrits dans

un plan d'action

Cibles: Collectivités, PME, SCI

Aide LEADER : mini 6 400 €, maxi 40 000 €

Cofinancement EPCI



Sont inéligibles : acquisition de véhicules, matériels d'occasion, création de bâtiments

Fiche Action n°3 / Accompagner la transition des entreprises



AAP 3.3 : Soutenir l'innovation

Enveloppe LEADER = 575 000 €



Opérations de rénovation thermique de bâtiments à vocation économique

Dépenses éligibles : travaux d'isolation, huisseries, toiture, ventilation

Cibles: petites entreprises (<50 salariés <10 M€), association loi 1901

Aide LEADER : mini 6 400 €, maxi 10 000 €

Cofinancement EPCI + CD 43



Opérations d'aménagements, de travaux, d'acquisition de matériels et d'équipements visant à rechercher de l'autonomie énergétique et l'optimisation des ressources

Dépenses éligibles : équipements nécessaires à l'autoconsommation (batteries, cuves de récupération de l'eau, renforcement de toitures,...)

Cible: petites entreprises (<50 salariés <10 M€), association loi 1901

Aide LEADER: mini 6 400 €, maxi 40 000 €

Cofinancement EPCI



Valoriser les ressources locales

Dépenses éligibles : aménagements, travaux, acquisition de matériels et équipements

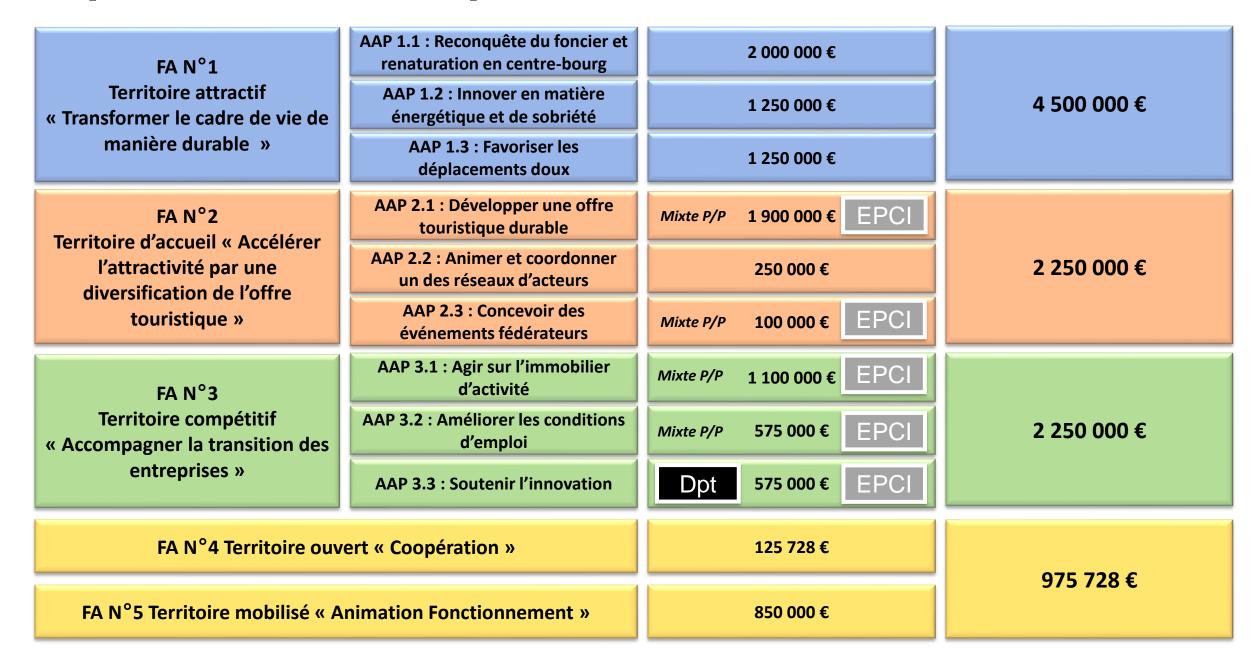
Cibles: petites entreprises (<50 salariés <10 M€), association loi 1901

Aide LEADER : mini 6 400 €, maxi 40 000 €



Sont inéligibles : panneaux photovoltaïques + onduleurs, équipements production de chaleur, matériels d'occasion, acquisition de véhicules

Maquette financière prévi. LEADER Haute-Loire 23/27



Communication Porteurs de Projets





« Investissons aujourd'hui

dans la transition en Haute-Loire, dessinons demain, » Edition d'une newsletter régulière => Par mail

Diffusion du flyer à tous les partenaires

Sensibilisation des accompagnants (EPCI, Consul, AURA Ent, ...) => Réunion le 25 septembre 2023

Informations auprès des EPCI + Ingé 43

Comité des financeurs en novembre 2023

« Investissons aujourd'hui dans la transition en Haute-Loire, dessinons demain »

UNE EQUIPE A VOTRE ECOUTE



Stéphane SENEZE
Pays de Lafayette
04.71.77.28.30
s.seneze@haut-allier.com



Myriam SOUCHON Pays de la Jeune Loire 04.71.66.29.05 leader@pays-jeuneloire.fr

A CONTACTER AVANT TOUT DEPOT DE DOSSIER

Thomas FACQUEUR Pays du Velay 06.86.82.50.18 leadervelay@gmail.com

Merci de votre participation...



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural L'Europe investit dans les zones rurales











PETR LAFAYETTE



